



Pour les douze (12) premières éoliennes, le système de stockage aura une capacité de 10 MW et 10 MWh. Le système sera assemblé dans des conteneurs de 20 pieds. Les besoins en stockage seront adaptés lors des phases subséquentes d'ajout d'éoliennes. Ces batteries serviront à pallier les fluctuations d'énergie des éoliennes et seront dimensionnées de façon qu'une perte subite de l'énergie produite par les éoliennes n'affecte pas la stabilité du réseau. Ces batteries ne contiennent aucun liquide ; les anodes et cathodes sont métalliques.

Le réseau actuel 25 kV n'étant pas en mesure de supporter l'ajout de production et de stockage d'énergie, il est aussi prévu d'aménager un nouveau réseau de production 35 kV et de maintenir le réseau de distribution à 25 kV pour alimenter les mines actives et les installations de surface. Les éoliennes et le système de stockage de batterie seront reliés au réseau électrique par le biais d'un réseau de câblage de type teck à 35 kV installé directement sur le sol.

Suivant les dispositions du chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et du Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Commission décide d'assujettir le projet 3215-10-018 à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Vous trouverez ci-joint, conformément à l'article 195 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'avis de la Commission sur la portée et le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social que le promoteur devra préparer.

Veillez agréer, Madame la Sous-ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Philie'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Pierre' and the last name 'Philie' clearly distinguishable.

Pierre Philie